

Bertrand, et le marrain Sophie Denis, oncle et tante de l'enfant, qui ainsi que le père ont déclaré ne savoir signer. Lecture faite.

J. Châtelain, P.C.,

L'acte, ci-haut, a été assermenté devant moi à Thurso ce 16 mai 1909 par le père. Ne sachant signer il a fait sa marque devant témoin.

Jos^{se} ^{marque} Pariseau, P.C. Châtelain: J. Simon.

J. Châtelain, P.C., commissaire -

B. 6.
Bridget, Ann,
Kelly.

Le vingt et un janvier mil huit cent quatre-vingt cinq nous curé sousigné, avons baptisé, Bridget, Ann, née le sept du même mois, fille légitime de Peter Kelly et de Mary Mc Andrew de la mission de saint Malachie. Le parrain a été Patrick Dunningan et la marraine Sarah Kelly tante de l'enfant qui, ainsi que le père, ont signé avec nous.

Peter Kelly, Patrick Dunningan - Sarah Kelly, J. Châtelain, P.C.,

L'acte, ci-haut, a été assermenté devant moi à St Malachie le 15 juin 1909, par le sousigné, père de l'enfant, Peter Kelly.

J. Châtelain, P.C., commissaire -

B. 7.
Marie Valentine,
Lefebvre.

Le vingt trois janvier, mil huit cent quatre vingt cinq nous curé sousigné, avons baptisé, Marie Valentine, née le vingt et un du même mois, fille légitime de Albin Lefebvre, cultivateur, et de Eugénie Daoust, de cette paroisse. Le parrain a été Charles Lefebvre et le marrain Eugénie Leduc, grand-père et grand-mère de l'enfant, qui ainsi que le père et le marrain, seuls ont signé avec nous. Albin Lefebvre.

Eugénie Leduc, J. Châtelain, P.C.,

L'acte, ci-haut, a été assermenté devant moi, à Thurso, ce 17 juin 1909, par le sousigné, père de l'enfant.

Eugénie Leduc.

Albin Lefebvre.

J. Châtelain, P.C., commissaire -